



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE
FORESTIER et ENVIRONNEMENTAL DE
LANDAL

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PERIMETRE ET DE PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS
ENVIRONNEMENTALES

sur les COMMUNES D'EPINIAC, TREMEHEUC, CUGUEN, BROUALAN ET LA BOUSSAC

Dans le cadre de l'opération d'Aménagement Foncier Agricole Forestier et Environnemental de LANDAL pour la protection de la ressource en eau, les habitants des communes d'EPINIAC, TREMEHEUC, CUGUEN, BROUALAN et LA BOUSSAC sont informés qu'une enquête publique, ouverte par arrêté du Président du Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine en date du 04 janvier 2021 modifié le 08 janvier 2021, se déroulera pendant une durée d'un mois à compter du lundi 08 mars 2021, sur le projet de périmètre, de prescriptions et recommandations environnementales proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de LANDAL.

Monsieur Bernard PRAT, ingénieur en retraite, a été désigné le 09 décembre 2020 par le Président du Tribunal Administratif en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête pourra être consulté aux jours et heures d'ouverture des mairies du lundi 08 mars au jeudi 08 avril 2021 :

- Lundi de 08h30 à 12h30
- Mardi de 08h30 à 12h30
- Mercredi de 09h à 12h30
- Jeudi de 08h30 à 12h30
- Vendredi 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30
- Samedi de 10h à 12h

à TREMEHEUC :

- Du lundi au mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30

à CUGUEN :

- Lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
- Mardi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
- Mercredi de 08h30 à 12h30
- Jeudi de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h30
- Vendredi 08h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

à BROUALAN :

- Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h15
- Mardi de 08h30 à 12h30
- Mercredi de 08h30 à 12h30
- Jeudi de 08h30 à 12h30
- Vendredi de 08h30 à 12h30

à LA BOUSSAC :

- Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30

Le public pourra présenter ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser par écrit à Monsieur Bernard PRAT, commissaire enquêteur – Mairie – 10 Rue de la Mairie, 35120 Epiniac avant la fin de l'enquête, la mairie d'EPINIAC étant le siège de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le lien internet suivant :

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/consultation/enquete-publique-landal/presentation/presentation>

Le public pourra consulter l'ensemble des pièces du dossier et présenter ses observations directement sur cette plateforme.

Une adresse mail est également mise à disposition du public pour présenter ses observations :

landal-enquetepublique@ille-et-vilaine.fr

Un poste informatique sera mis à disposition du public pour la consultation de l'ensemble des documents du dossier d'enquête au siège du Département Service Foncier des Infrastructures – Pôle Construction et Logistique – Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – Bâtiment Cucillé 1 – 3 avenue Cucillé à RENNES.

Le dossier d'enquête comprend les pièces suivantes :

- Un registre d'enquête,
- Une note de présentation du projet,
- La proposition de la commission intercommunale d'aménagement foncier de LANDAL en date du 02 décembre 2020,
- Un plan faisant apparaître le périmètre proposé par la CIAF du 02 décembre 2020,
- Le schéma directeur de l'environnement proposé,
- L'étude d'aménagement établie par le cabinet OUEST AM et le cabinet GEOFIT ainsi que l'avis de la commission intercommunale d'aménagement foncier sur les recommandations contenues dans cette étude,
- Les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par le Préfet en vue de la réalisation de cette étude, en vertu de l'article L 121-13 du code rural et de la pêche maritime,

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et réclamations en mairie de :

EPINIAC :

- Lundi 08 mars de 09h à 12h
- Samedi 27 mars de 10 à 12h
- Jeudi 08 avril de 09h à 12h

TREMEHEUC :

- Mercredi 31 mars de 10h à 12h30

CUGUEN :

- Jeudi 25 mars de 14h30 à 16h30

BROUALAN :

- Vendredi 19 mars de 09h à 12h

LA BOUSSAC :

- Mardi 16 mars de 9h à 12h

Le commissaire enquêteur sera joignable par téléphone au 06 83 46 77 30 uniquement :

- Le lundi 22 mars de 14h à 17h
- Le vendredi 02 avril de 9h30 à 12h

Les propriétaires du périmètre concerné doivent signaler dans un délai d'un mois à Monsieur le Président du Conseil Départemental – Pôle Construction et Logistique – Direction des Grands-Travaux d'Infrastructures – Service Foncier des Infrastructures – 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX, toute contestation judiciaire en cours. Les auteurs de ces contestations judiciaires se verront notifier un avis d'enquête, afin de leur permettre d'intervenir dans la procédure d'aménagement foncier, sous réserve de la reconnaissance ultérieure de leurs droits.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie d'EPINIAC, TREMEHEUC, CUGUEN, BROUALAN et LA BOUSSAC aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Copie de ce rapport pourra être obtenue auprès du Service Foncier des Infrastructures – Pôle Construction et Logistique – Conseil départemental – 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX. Il sera également consultable sur le site Internet dédié à l'enquête :

<https://jeparticipe.ille-et-vilaine.fr/consultation/enquete-publique-landal/presentation/presentation>

A la suite de l'enquête publique, la Commission Permanente du Département d'Ille-et-Vilaine aura compétence pour prendre la délibération ordonnant l'opération d'aménagement foncier.

Toute information sur le projet peut être obtenue auprès de Monsieur Guillaume BINOIS - Service Foncier des Infrastructures – Pôle Construction et Logistique - Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine – 1 avenue de la Préfecture – CS 24218 – 35042 RENNES CEDEX – téléphone : 02.99.02.21.29 – guillaume.binois@ille-et-vilaine.fr

Rennes, le 11 janvier 2021

**La conseillère départementale
Déléguée à la Promotion des territoires ruraux
et aux Aménagements fonciers,**



Isabelle COURTIGNE